

Expéditeur:

Courriel:

Préfecture du Jura bernois
Mme la Préfète Stéphanie Niederhauser
Rue de la Préfecture 2
2608 Courtelary

Villeret, le

Opposition contre la demande de permis de construire de Swisscom :

Projet : Transformation d'une installation de communication mobile avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/VILL.

Emplacement : « La Vieille Vacherie », parcelle N° 692, commune de Villeret

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance du projet d'antenne Swisscom SA à « La Vieille Vacherie », commune de Villeret, dans la feuille d'avis du district de Courtelary du 14 octobre 2022 et, par cette lettre, je m'oppose à ce projet.

L'antenne en question se situe dans le périmètre du Parc jurassien de la Combe-Grède, réserve naturelle de la faune et de la flore, désigné en 1977 comme « Monument naturel d'importance nationale ». Je suis fermement opposé à ce que cette technologie soit installée dans une réserve naturelle officiellement reconnue.

Je me permets de vous rappeler que la Loi fédérale sur la protection de l'environnement vise à protéger les atteintes à la faune de même que leurs conditions d'existence, les charges existantes devant être réduites dans la mesure du possible.

La technologie 5G est très controversée, et pour cause. Lorsque des milliers d'études scientifiques - dont le rapport Berenis de 2021 - alertent du danger du rayonnement pour la santé humaine, il y a de quoi se poser des questions. Au-delà des humains, la faune et la flore sont également touchées alors qu'ils subissent déjà une pression énorme. L'homme fait partie d'un environnement, d'un système organique et complexe, et il est totalement dépendant de cette chaîne vivante.

Au-delà des aspects techniques et légaux, je m'interroge sur la pertinence du déploiement de la 5G. La couverture du réseau dans le Vallon est excellente et la population est déjà largement satisfaite avec les réseaux 3G et 4G, la connexion de tous les villages de Suisse avec la fibre optique, étant par ailleurs assurée pour des exigences particulières.

Si la science ne peut affirmer la part inoffensive des ondes émises, à mon avis le principe de précaution fait foi et ce projet doit être mis en arrêt.

En outre, il n'existe ni méthode de mesure adéquate ni système d'assurance de la qualité approprié pour les antennes adaptatives 5G. Le respect des valeurs limites ne peut donc pas être contrôlé.

Enfin, la consommation électrique supplémentaire qui sera nécessaire au réseau 5G n'est pas compatible avec le défi énergétique de la Suisse, où se profilent notamment des pénuries de courant.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir mettre un terme à ce projet inutile, dangereux et irresponsable.

Avec mes meilleures salutations